

COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

INNATE PHARMA SA ANNONCE LE SUCCES DE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHE EUROLIST D'EURONEXT PARIS

A l'issue du placement, la demande des investisseurs institutionnels était d'environ 2,5 fois l'offre

Marseille, le 6 novembre 2006

Innate Pharma SA, société biopharmaceutique spécialisée en immunologie qui développe des médicaments faisant appel à de nouveaux mécanismes d'action et ciblant le système immunitaire inné, se félicite aujourd'hui du succès remporté par son introduction en bourse sur le marché Eurolist (compartiment C) d'Euronext Paris. Le règlement et la livraison des nouveaux titres sont intervenus vendredi 3 novembre 2006.

L'offre à destination des investisseurs institutionnels a suscité une demande très importante : la totalité des ordres des investisseurs institutionnels représente en effet près de 2,5 fois le montant du placement global.

Dans le même temps, l'offre réservée aux particuliers en France a été un véritable succès, avec une demande exprimée supérieure à 3,0 millions d'euros.

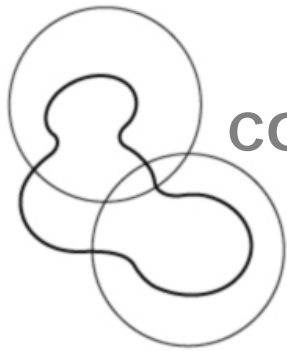
L'introduction en bourse d'Innate Pharma est ainsi l'une des opérations menées dans le secteur Européen des biotechnologies qui a suscité le plus fort intérêt depuis le début de l'année 2006, tant au niveau des investisseurs institutionnels que des particuliers.

Ce succès est d'autant plus remarquable qu'il intervient dans un contexte généralement difficile pour les sociétés de biotechnologie sur les marchés financiers. Il démontre ainsi que l'approche innovante d'Innate Pharma, comme son modèle économique, ont été reconnus par les investisseurs institutionnels et le grand public. Plus largement, cette réussite sur l'Eurolist d'Euronext témoigne du fait que les marchés boursiers européens sont prêts à jouer leur rôle de relais naturel pour les sociétés de ce type. Un engagement indispensable pour relayer le financement du « venture capital » et permettre aux sociétés biopharmaceutiques européennes de peser sur le marché mondial.

L'augmentation de capital d'Innate Pharma, d'un montant brut (c'est-à-dire avant déduction des commissions et honoraires liés à l'offre) d'environ 30 millions d'Euros avant exercice de l'option de surallocation, qui serait portée à environ 34 millions d'Euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation, lui permettra de soutenir dans une situation de capitalisation satisfaisante la montée en puissance de ses programmes de développement et notamment les essais cliniques de son candidat-médicament phare IPH 1101, actuellement en essai clinique de Phase II dans le cancer du rein.

« Nous sommes ravis d'avoir réussi cette opération, qui marque un nouveau tournant dans la vie de la Société » souligne Hervé Brailly, co-fondateur, Président du Directoire et Directeur Général d'Innate Pharma. Il ajoute : *« Au-delà du renforcement des fonds propres de la Société, il nous semble important d'avoir démontré qu'une société biopharmaceutique européenne, disposant de fondations scientifiques solides, pouvait s'introduire sur un marché boursier local.*

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ni au Japon.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Comme nous le faisons déjà en tant que société non cotée, nous allons travailler avec l'ensemble de nos partenaires au développement de nos candidats médicaments et au développement de l'entreprise, en focalisant notre attention sur notre responsabilité sociale et sur la création de valeur actionnariale.

Stéphane Boissel, Directeur Financier et membre du Directoire de la Société, enchaîne : « A l'issue du placement, la demande totale exprimée par les investisseurs institutionnels s'est établie à près de 2,5 fois l'offre initiale. Si nous étions confiants quant à la valeur de notre offre, ce succès dépasse nos espérances, notamment en termes de demande domestique, qui a représenté plus de 50% de la demande de titres. En dehors de la France, les fonds proviennent des places fortes de la biotechnologie d'Europe continentale : la Scandinavie, la Suisse et le Benelux. ».

Denis Lucquin, Partenaire Associé chez Sofinnova Partners et à l'origine du premier financement de la Société en 2000, déclare : « Innate Pharma, qui dispose d'une superbe science et d'un management de talent, a démontré, depuis notre première entrée au capital en 2000, sa capacité à exécuter son business plan. Nous sommes fiers et ravis de continuer à l'accompagner dans sa nouvelle vie de société cotée ».

Les établissements financiers introducteurs sont : Bryan Garnier & Co. Ltd, 33, avenue de Wagram, 75017 Paris et Société Générale Corporate & Investment Banking, 17 Cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex.

Informations pratiques :

Code ISIN FR0010331421

Code mnémorique IPH

A propos d'Innate Pharma

Fondée en 1999, Innate Pharma S.A. est une société biopharmaceutique en phase clinique, qui développe des médicaments « first in class* » ciblant le système immunitaire inné.

Le travail pionnier des scientifiques fondateurs et des équipes d'Innate Pharma a donné naissance à trois plateformes de produits, bénéficiant chacune d'éléments de validation clinique directs ou indirects en cancérologie.

Au vu de leur mécanisme d'action, les candidat-médicaments d'Innate Pharma présentent également un fort potentiel de développement hors de l'oncologie, en particulier dans le traitement des maladies infectieuses et des pathologies inflammatoires chroniques.

La molécule la plus avancée produite par la Société est en Phase II.

Fort de son positionnement scientifique dans la pharmacologie de l'immunité innée, de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire en matière de R&D, Innate Pharma entend devenir un acteur majeur sur le marché en forte croissance de l'immunothérapie.

Avant son introduction en bourse, Innate Pharma avait levé quelques 50 millions d'euros

* *faisant appel à de nouveaux mécanismes d'action

**Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ni au Japon.**



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

auprès de société de capital-risque (en 2000, 2002 et 2004) et au travers d'une augmentation de capital réservée à son partenaire Novo Nordisk A/S en 2006. Parmi les investisseurs historiques d'Innate Pharma on retrouve, outre Novo Nordisk A/S, des sociétés d'investissements de référence du secteur : Sofinnova Partners (France), Alta Partners (USA), GIMV (Belgique), Axa Private Equity (France), Auriga Partners (France), Inserm-Transfert (France), Gilde Healthcare (Pays-Bas), Pechel Industries (France), Innoveris (France), NIF SMBC (Japon) et Quilvest Capital (France).

Basée à Marseille, France, Innate Pharma est certifiée ISO 9001:2000 pour son activité de R&D dans le domaine de l'immunothérapie. Au 31 août 2006, la société comptait 66 collaborateurs dont 16 docteurs en sciences, médecine ou pharmacie.

Retrouvez Innate-Pharma sur www.innate-pharma.com

Disclaimers

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Innate Pharma dans un quelconque pays.

Les actions d'Innate Pharma ne pourront être vendues aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Régulation S du *US Securities Act de 1933*, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du *US Securities Act de 1933*, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce communiqué aux Etats-Unis, ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente sur des actions aux Etats-Unis. Ce communiqué de doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Il ne constitue pas une offre de vente d'actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une invitation ou incitation à investir dans des titres de capital ou de créance émis par Innate Pharma (ci-après « Instruments Financiers Innate Pharma »). Ce communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui ont une expérience professionnelle des questions relatives aux investissements, (iii) qui entrent dans le champ de l'article 49(2)(a) à (d) (entités ayant des revenus importants, associations non enregistrées en tant que société, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, ou (iv) à qui ces invitations ou incitations de réaliser une activité d'investissement au sens de la section 21 du *Financial Services and Market Act 2000* en relation avec l'émission ou la cession d'Instruments Financiers Innate Pharma pourraient légalement être communiquées ou avoir pour effet d'être communiquées (l'ensemble de ces personnes étant qualifié de « Personnes Qualifiées »). Ce communiqué de presse est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et les personnes qui ne sont pas des Personnes Qualifiées ne doivent pas agir sur la base de ou tenir compte de ce communiqué de presse. Tout investissement auquel ce communiqué de presse fait référence n'est autorisé que pour les Personnes Qualifiées et sera refusé à toute autre personne.

Dans chaque Etat membre de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat membre concerné »), ce communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières requérant la publication d'un prospectus. Les actions peuvent uniquement être offertes dans chaque Etat membre concerné, hors la France, dans les cas où la publication d'un prospectus n'est pas requise, conformément à l'article 3.2 de la Directive Prospectus.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Innate Pharma

Stéphane Boissel, CFO
Tél. : +33 (0)4 96 19 05 58
stephane.boissel@innate-pharma.fr

Alize Public Relations

Caroline Carmagnol
Tél. : +33 (0)6 64 18 99 59
caroline.carmagnol@wanadoo.fr

**Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ni au Japon.**